



Désir de divorce et garde d'enfant en bas age

Par Visiteur

Bonjour, je veux divorcer car j'ai decouvert que mon mari me trompe. Nous avons une fille de 2 ans. Je ne travail pas car je m'occupe d'elle. Mon mari ne veux pas divorcer et il me menace qu'il prendra notre fille.

Ma question est la suivant:

Qui a la garde de l'enfant quand l'enfant est en bas age?

Merci

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Qui a la garde de l'enfant quand l'enfant est en bas age?

La question est bien plus compliquée car cela ne dépend pas de l'age de l'enfant. Il n'y a pas de règle. Lors du prononcé du divorce, le JAF organise les modalités du droit de garde. Il est vrai qu'en règle générale la garde principale est accordée à la mère mais ce n'est pas une obligation. Le juge prend une décision dans l'intérêt de l'enfant.

Cordialement

Par Visiteur

Merci!

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

En espérant avoir répondu à vos attentes.

Bien cordialement